

Vieux droit : plaict général de Lausanne, en 1368

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **33 (1895)**

Heft 42

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195180>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

montgolfière s'élève majestueusement dans les airs aux applaudissements de la foule.

Alors Joncières songe à remercier et à rembourser son complaisant collaborateur, auquel il offre les vingt centimes qu'il a avancés pour l'esprit de vin. Celui-ci, souriant, repousse doucement la main qui lui tend les deux pièces de cuivre et offre sa carte, sur laquelle Joncières lit avec stupéfaction :

PRINCE LOBANOF-ROSTOWSKY

Ambassadeur de Sa Majesté le tsar.

VIENNE.

Inutile de dire qu'il se confondit en excuses pour le sans-*façon* dont il avait usé avec un si grand personnage; mais l'ambassadeur de Russie se montra tout à fait bon prince, et, depuis cette époque, on a pu le voir, maintes fois, se promener dans le parc d'Uriage, avec le compositeur qu'il honore de son amitié.

Une amusante gravure vient de paraître dans un journal illustré de Paris. Elle représente un voyageur arrivant dans un des grands hôtels de la capitale, sa valise à la main, et demandant une chambre. L'hôtelier s'excuse de ne pouvoir le loger, disant: « Monsieur, je n'ai plus une seule chambre: à tous les étages il y a des rois! »

Paris, en effet, a reçu depuis quelque temps une jolie série de Majestés et d'Altesses. Aux dernières courses de Longchamp, où se trouvait le Président de la République, on remarquait à ses côtés le roi de Portugal, le grand-duc Constantin et le prince royal de Grèce; à quelques pas de là se trouvait le roi des Belges, qui lui aussi avait pris place dans la tribune présidentielle. Précédemment, Paris avait reçu la visite du roi de Grèce.

L'horlogerie dans le monde.

La puissance des moyens de production de l'horlogerie dans quelques-unes des grandes fabriques des deux continents est digne d'être signalée. D'après une revue américaine, la *National Watch Company*, située à Elgin, Kane County (Illinois), les ouvriers sont arrivés à livrer une montre en six heures. Le temps habituellement employé est huit heures.

La *National Watch Company*, à présent l'une des plus importantes manufactures des Etats-Unis, produit 2500 montres par jour. Vient ensuite la fameuse compagnie américaine des montres Waterbury, dont les six cents ouvriers fabriquent en moyenne 1700 montres par jour, ce qui représente à peu près une production de 3 montres par minute. La Suisse tient une bonne place comme centre manufacturier, de même pour le chiffre de sa production. On y compte 92 fabriques employant 8000 ouvriers, livrant annuellement 3,500,000 montres évaluées environ à 137 millions de francs.

Le pays de Montbéliard, en France, est un des centres de fabrication des plus considérables. La production de quelques-unes de ces usines, dont les moteurs sont l'eau et la vapeur, est telle que, à Beaucourt, où MM. Jappy

et Cie occupent de 1200 à 1500 ouvriers, un seul atelier peut produire par jour de 1000 à 2000 pendulettes, réveils ronds, carrés, réveils à musique, réveils sonneries huitains, montés dans des boîtes de grande variété de formes et de modèles. Afin d'obtenir une fabrication uniforme et économique, les mêmes rouages sont intelligemment utilisés et disposés dans des cages de même hauteur qui servent pour chaque genre de pièces. Le nombre de montres finies fabriquées dans cette même usine est de 4000 à 2000 par jour.

Vieux droit.

Plaict général de Lausanne, en 1368.

Item celui qui coupe des arbres près des chemins et des rues doit crier deux fois à haute voix aux passants: *gare, gare*, après quoi, si quelqu'un est frappé, blessé ou endommagé par la chute de l'arbre, ou même s'il est tué, celui qui le tue n'est point obligé d'en souffrir ni de payer aucun bamp au Seigneur, et n'est point sujet à aucune peine, ni échute, ni commise quelconque.

En 1613, on trouvait le code de 1368 vieilli et on en ordonna la révision et l'amélioration. La disposition ci-dessus, relative à la coupe des arbres, fut donc modifiée comme suit :

Si aucun coupant un arbre vient à offenser ou tuer un passant.

Si aucun coupe un arbre ou partie d'icelui et il ne crie avant que le dit arbre tombe par trois fois *gare*, et si tel arbre par sa chute offense quelque passant, icelui est tenu à l'offense et blessure, voir même responsable de sa mort si elle s'en suivait, encore qu'il ne l'aura fait de guêt à pens, ou malicieusement, sauf la grace du Souverain.

L'amélioration apportée à cette loi, après deux siècles d'expérience, et qui consistait à crier trois fois *gare* au lieu de deux était, nous semble-t-il, un progrès un peu lent!

Dans les cours des collèges et des écoles de Lausanne, on disait encore, il n'y a pas très longtemps, parmi les écoliers, comme loi entre enfants, lorsqu'il s'agissait de jeux dans lesquels on lançait des pierres ou des bâtons: *Qui dit gare n'a point de tort.*

Voici un des paragraphes du serment des assesseurs de justice d'après l'ancien coutumier, en usage à Château-d'Éx.

Les dits justiciers ne devront non plus recevoir aucuns dons ni présents excepté des poissons et venaison qui leur pourraient être envoyés. Cela leur est permis de les recevoir sans contredit. Ils prêtent aussi serment d'administrer et tenir une même justice tant au pauvre comme au riche, et comme un chacun s'entend selon son honneur et conscience.

Comme il n'y a pas mal de gourmets et d'amateurs de bonne chère parmi les hommes de loi, nous ne comprenons pas très bien comment leur impartialité pouvait être complètement rassurante pour les deux parties quand l'une de celles-ci

avait eu soin d'envoyer à l'avance « poisson ou venaison », et que l'autre ne l'avait pas fait.

THÉÂTRE. — C'est avec grand plaisir que nous avons assisté à la représentation de *jeudi*. La manière dont *Froufrou*, — pièce hérissée de difficultés d'interprétation, — nous a été donnée, a confirmé notre première impression; c'est-à-dire que l'ensemble de la troupe de M. Scheler est très satisfaisant, et que ses artistes ont droit à notre bienveillance et à nos encouragements.

Nous n'avons peut-être jamais eu aussi bien, et, dans une ville où le théâtre n'est favorisé d'aucune subvention, où le directeur doit supporter à lui seul toute la charge d'une entreprise aussi ingrate et difficile, il n'est guère permis d'exiger davantage.

Nous avons cependant entendu exprimer certaines critiques: « Il faudrait à *Froufrou* quelques printemps de moins », disaient quelques-uns. C'est vrai, mais comme elle rachète vite, par la grâce de son jeu, la netteté de sa diction et la vie qu'elle apporte sur la scène, ce défaut, bien pardonnable, après tout. Elle a eu de superbes moments, et la salle, vivement impressionnée, ne lui a point ménagé les applaudissements.

On désirerait chez M. Mass un peu plus de chaleur, de souplesse et d'aisance. Il saura, espérons-le, tenir compte de ces observations et tout s'arrangera.

Quant à M. Dauriac, il a pour lui d'unanimes éloges et les mérite bien.

M. Daubrel a rendu fidèlement, nous semble-t-il, le caractère du frivole Brigard; et Mmes Dorval et Delacroix ont fait grand plaisir. Cette dernière a rendu avec beaucoup de sentiment et d'expression le rôle épineux de Louise.

En somme, belle soirée. Demain, dimanche, **Martyre**, drame en cinq actes, de d'Ennery; grand succès de l'Ambigu.

Les commerçants se plaignent toujours.

Après une des dernières averses, l'ami d'un marchand de parapluies croit devoir le complimenter.

— J'espère que vous en vendez des parapluies!

Le marchand grincheux:

— Possible, mais mes ombrelles?

L. MONNET.

SOUSCRIPTION

du « Conteur Vaudois » en faveur du Monument Ruchonnet.

Liste précédente. . . Fr. 68 —
Edelweiss cigarettes . . . » 5 —
Total Fr. 73 —

AGENDAS DE BUREAUX
POUR 1896
PAPETERIE L. MONNET
3, Pépinet, 3

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.